

20250227 Tribune de Lyon

<https://tribunedelyon.fr/societe/face-a-la-saturation-de-lhebergement-durgence-letat-va-expulser-certains-beneficiaires/>

Rhône. Face à la saturation de l'hébergement d'urgence, l'État va expulser certains bénéficiaires

Rodolphe Koller - 27 février 2025

Face à la saturation de l'hébergement d'urgence dans le Rhône, l'État s'apprête à expulser plusieurs dizaines de familles bénéficiaires au printemps lors d'une expérimentation.



Le site d'hébergement des Grandes voisines, à Francheville. © Maxime Gruss

Le constat est partagé par l'ensemble des acteurs, du [Samu social à la Ville](#) et à [la Métropole de Lyon](#) en passant par [la Préfecture](#) : l'hébergement d'urgence est saturé et à bout du souffle dans le Rhône. Les 27 000 places financées par l'État chaque année pour un montant de 110 millions d'euros ne suffisent plus malgré une augmentation de 150 % des ouvertures ces dix dernières années, dont [377 places en 2024](#).

Au-delà même de la multiplication des cas de grande précarité, c'est la difficulté de nombreux bénéficiaires à quitter le dispositif qui motive la Préfecture du Rhône à expérimenter la fin de la prise en charge des « *ménages toujours hébergés dans le dispositif d'hébergement d'urgence alors que les vulnérabilités qui avaient motivé initialement leur admission n'existent plus ou que d'autres solutions sont possibles* ». Parmi les publics dit vulnérables, les femmes avec enfant de moins d'un an ou dont la grossesse dépasse six mois, les personnes à mobilité réduite ou encore celles porteuses d'une pathologie grave avec des répercussions sur le quotidien, lesquels ne seront pas concernés.

« Odieuse compétition entre les plus faibles »

Les sites d'hébergement d'urgence gérés par Adoma à Oullins-Pierre-Bénite et Vaulx-en-Velin sont concernés par cette expérimentation. Dans le premier, ce sont 27 des 112 résidents qui vont être poussés vers la sortie, quand 45 des 107 bénéficiaires vont être remis à la rue dans le second à l'issue « *d'un examen précis de la part de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et des services de la Préfecture.* »

Lire aussi : [Hébergement d'urgence, la Métropole de Lyon coupe les vannes](#)

« Si elle se confirmait, cette décision des services de l’État serait scandaleuse et catastrophique, dénonce Benoît Roux, secrétaire de la fédération du PCF dans le Rhône. La réponse de l’État devrait être de créer de nouvelles places pour pouvoir mettre à l’abri les nombreuses familles dormant encore dehors », ajoute-t-il en s’horifiant d’« une odieuse compétition entre les plus faibles, les plus précaires, les plus fragiles, ne résolvant en rien la problématique de leur hébergement... » D’autant que d’après le Parti communiste, les centre Adoma de Meyzieu et Villefranche-sur-Saône pourraient également être concernés.

7 300 ménages en attente d'une place en hébergement d'urgence

« Fin de prise en charge ne veut pas dire remise à la rue, se défend-on à la Préfecture. Il peut s’agir de gens qui auraient peut-être dû être pris en charge dans un logement social, ou de gens qui peuvent bénéficier d’une aide au retour. » D’après les autorités, la majorité des personnes hébergées se trouvent [en situation irrégulière sur le territoire français](#).

Lire aussi : [Hébergement d'urgence : Grégory Doucet pointe à nouveau les « carences de l’État »](#)

La durée moyenne de séjour en hébergement d’urgence est de 44 mois, 29 % des bénéficiaires étant pris en charge [dès maintenant](#), d’après les services de l’État. Or face aux 7 300 ménages actuellement en attente d’une place en hébergement d’urgence, seuls « 563 logements sociaux ont été attribués à des personnes sans-abri et 554 logements sociaux ont bénéficié à des sortant d’hébergement ». Les premières mises à la porte devraient commencer dans un mois, soit à la fin de la trêve hivernale.